

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de nombres :

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

L'an deux mil VINGT TROIS, le CINQ SEPTEMBRE à 20 heures 30 minutes,

Le conseil Municipal de la commune de VARZAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur CHÂTEAUGIRON Bernard, Maire.

Date de la convocation : le lundi 28 août 2023

Étaient présents : M. CHÂTEAUGIRON Bernard – Mme HEBERT Dominique – Mme JOLLY Monique – M. DERAÏN Jean-Michel – M. GOURLIL Laurent – Mme BERTONNIER Véronique – M. BOUQUET Jean-Luc – M. BOUQUET Pascal – Mme DILLENSEGER Nadine – Mme HEGUI Nadine – Mme TRAIN Eliane – Mme POITEVIN Maryline

Absent : 0

Absents excusés : M. CARPENTIER Thierry – M. COVELA Benoît – M. KURZAWA Thibaut

Procurations : M. CARPENTIER Thierry donne pouvoir à Mme HEGUI Nadine –
M. COVELA Benoît donne pouvoir à M. CHÂTEAUGIRON Bernard –
M. KURZAWA Thibaut donne pouvoir à Mme DILLENSEGER Nadine

Mme TRAIN Eliane a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal.

Objet : Modification de statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que La Communauté d'Agglomération de Saintes a modifié son nom et devient :

SAINTES GRANDES RIVES, L'AGGLO

Monsieur Le Maire et le Conseil Municipal ont procédé au vote :

Votes : 2 contre – 11 abstentions – 2 pour

Objet : Devis SOLURIS pour l'achat de matériel informatique

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le besoin de remplacer le matériel informatique de son bureau et d'acheter un écran supplémentaire pour l'accueil du secrétariat selon le devis du 09/08/2023 s'élevant à 2 304.80 euros T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **d'approuver le devis n°01-2023-DV1230 de la société SOLURIS**
- **inscrit la dépense au budget lors de la prochaine DM**

Objet : Devis LABRIEUX prise extérieure au centre de loisirs

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal du besoin d'installer une prise extérieure au centre de loisirs selon le devis du 30/05/2023 s'élevant à 291.04 euros H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **d'approuver le devis n°1997 de l'entreprise LABRIEUX**
- **inscrit la dépense au budget 2023**

Objet : Convention d'adhésion au service du conseil en énergie partagée

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'adhésion relative au service du conseil en énergie partagée qui a pour objet de définir les modalités selon lesquelles la commune va bénéficier du service CEP proposé par la CDA de Saintes dont elle est membre.

La convention est prévue pour une année civile (1^{er} janvier au 31 décembre). Elle sera tacitement reconductible 2 fois un an, soit jusqu'au 31 décembre 2025 maximum.

Pour l'année 2023, elle prendra effet au 1^{er} septembre 2023 et se terminera au 31 décembre 2023. Le montant de l'adhésion sera donc proratisé.

Le montant de l'adhésion annuelle sera de 1 euro par habitant et par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **d'approuver la convention d'adhésion au service du conseil en énergie partagée joint en annexe à la présente délibération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à le signer et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,**

Objet : Convention avec le Syndicat Mixte Charente Aval

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la convention a pour objet le déploiement, par le SMCA, d'un réseau de capteurs hydrométriques dont certains éléments seront installés sur du patrimoine en propriété et/ou en gestion de la commune de Varzay.

La pose d'un capteur de débit a été réalisée sur le pont d'ouvrage situé rue du Couraud au cours du dernier trimestre 2023.

Le SMCA assurera les travaux acceptés par la commune à titre gracieux et tiendra informée la mairie de l'état d'avancement des travaux au fur et à mesure.

La convention est conclue pour une durée de dix (10) ans à compter de sa signature par les parties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **d'approuver la convention d'adhésion joint en annexe à la présente délibération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à le signer et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,**

Objet : Travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que pendant la durée des travaux, l'eau ne sera pas coupée sur une longue durée ni de façon permanente.

La circulation sera perturbée et les demandes de locations de la salle des fêtes seront suspendues le temps des travaux sur le quatrième trimestre 2023.

Une tente de décontamination (amiante) sera installée.

Des affiches seront posées pour annoncer aux administrés le début des travaux et l'information sera publiée sur panneau pocket.

Mme Nadine DILLESEGER suivra le déroulé des travaux.

Objet : Numérotation de la voirie communale de Varzay

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Il est proposé au conseil municipal de numérotter la voirie desservant la « route de Seneuil » et le « champ de la Grelière »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues :

- valide le principe général de numérotation des voies de la commune,
- attribue la numérotation de la voirie selon l'annexe et plan joints,
- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution à la présente délibération,

ANNEXE

- la numérotation de la voirie interviendra de la manière suivante :

<i>Nom de rue</i>	<i>Référence parcellaire</i>	<i>Numéro de voirie attribué</i>
« route de Seneuil »	AH N°506-511-512-513-514-519 et 520	N°74
« route de Varzay »	AD N°610 et AD 611	N°42
« route de Varzay »	AD N°609	N°40

INFORMATION

Monsieur HIROC-LUCAS Laurent (adjoint technique) a permuté ses heures du mercredi après-midi vers le vendredi après-midi.

QUESTIONS DIVERSES

- CITY STADE : toutes les subventions demandées ont été obtenues et la délibération sera prise lors du prochain conseil municipal.
- Monsieur ELLEAUX (impasse des Fruitières) : a fait une demande d'achat d'un bout de chemin communal. Le prix de vente dudit chemin s'élève à 5000 euros incluant la prise en charge du bornage. Si Monsieur ELLEAUX accepte cette proposition, la délibération sera prise au prochain conseil municipal.
- VARZAY LOISIRS ET L'INSTITUE BERGONIÉ : remercient la municipalité pour le don de la commune. Varzay Loisirs rappelle que leur association a pris en charge les boissons consommées par le groupe de musique QUENTIN WINTER TRIO lors de la fête communale.
- L'association « Autour de la table ronde » remercie la municipalité pour la subvention versée fin juin 2023.

- Octobre rose :
 - prévoir des feuilles A3 pour les panneaux d'affichage,
 - la date de la marche est prévue le dimanche 29 octobre 2023,
 - lieu du RDV,
 - la mairie fournit les rubans roses,
 - un professionnel de la santé interviendra sur le thème de la prévention,
 - prise en charge de la réception par la municipalité,
- La Gazette : retour sur les mois de juin, juillet et août.
- Journée de l'environnement prévue en novembre :
 - Monsieur CHÂTEAUGIRON se chargera de contacter les entreprises GAM VERT et AGRISEM pour une éventuelle participation à la plantation des arbres.
- Dominique HEBERT signale que le Jardin du Souvenir n'est toujours pas aux normes.
- L'intervention PATA prévue en septembre est reportée sur le mois d'octobre.
- Rentrée scolaire : les effectifs pour cette année 2023/2024 sont répartis comme suit :
 - petite section : 25 enfants
 - moyenne section : 26 enfants
 - grande section et CP : 25 enfants
- La garderie : considérant que le nombre d'enfant est très important, il est possible aux intervenants d'utiliser le CLSH,
- Repas de la chasse :
 - 190 convives ont participé à cette manifestation,
 - il a été constaté un dysfonctionnement des spots lumineux dans le WC,
 - le président, Monsieur ROCHERON a signalé une fuite d'eau au niveau du plafond de la petite salle de réunion et nous informe que le barillet de la porte du local occupé par les chasseurs a été changé.

La séance est levée à 23 h 30.

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an susdits et tous les membres présents ont signé au registre.